



VILLE D'ATH

Administration Communale

**SERVICE ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

54, rue de Pintamont 7800 ATH

Tel: 068/26 91 37 Fax: 068/26 91 79

Directive cadre 2000/60/CE Deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique – District Hydrographique de l'Escaut – Avis de la Ville d'Ath.

1. Remarques préliminaires

La Commune d'ATH se veut attentive à la dynamique de son territoire et se veut cohérente quant à la gestion de celui-ci.

Elle s'efforce donc de proposer à sa population un développement environnemental de qualité afin de pérenniser l'image de la ville et de son attractivité.

Aux confluents des deux Dendre, ATH, Capitale du Pays vert, se veut soucieuse de tous projets ayant un impact sur son développement, sur son image.

Dans le passé ATH a malheureusement vu son image ternie par la qualité des eaux de la Dendre due à un manque d'assainissement domestique.

Après un début prometteur en termes d'épuration, bon nombre de villages de l'entité se voient encore aujourd'hui dépourvus de stations d'épuration.

Ce manque d'assainissement domestique est, pour la Commune d'ATH, à l'origine du « Mauvais état » observé et estime nécessaire tous projets permettant de rétablir une qualité acceptable des masses d'eau, en particulier pour les eaux de surface.

ATH veut souligner le rôle important de la Dendre et de ses affluents sur le plan « écologique » de l'Escaut et estime qu'il convient d'y apporter toute l'attention requise pour retrouver au plus tôt le « Bon état ».

La Commune d'Ath regrette donc les conclusions résultant de l'examen des projets de deuxièmes Plans de Gestion du District Hydrographique, sur le bassin de l'Escaut, à savoir le report de l'atteinte du « Bon état » des masses d'eau superficielles de Wallonie picarde à une date indéterminée.

2. Remarque sur le regroupement de masses d'eau

La Commune d'ATH constate que certains cours d'eau, distincts de la Dendre, y ont été intégrés pour former une masse d'eau « globale », alors que la réalité sur le terrain est toute autre.

Ainsi sur le tracé de la Dendre, tant amont, que sur, ou en aval de Ath, les masses d'eau DE 01R, DE02R et DE 03R reprennent une série importante de cours d'eau tels, le TARDIN, le TORDOIR, le RUISSEAU D'ORMEIGNIES, le SECOURS DE LA DENDRE, le RIEU D'ARDENNES, le RIEU DES CROLITES, le BUISSENAL...

Or, la caractérisation de ces masses d'eau (et de leur état) a été faite uniquement à partir d'un point de mesure situé en aval de chacune d'elles, sur la Dendre elle-même.

La Commune d'ATH souligne que ces cours d'eau ne doivent pas être évalués de la même manière que la Dendre n'ayant en effet pas le même mode de fonctionnement ni les mêmes caractéristiques écologiques ...

Les priorités (ou l'absence de priorités) accordées à ces cours d'eau suite au « regroupement » effectué apparaissent donc comme non pertinentes.

3. Influence sur l'attractivité touristique

La Dendre et ses affluents traversent le Pays Vert Athois de part en part.

Les anciens chemins de halage et berges bucoliques ont été aménagés en voies vertes pour accueillir randonneurs et cyclistes le long du RaVel ponctué de réserves naturelles que ces promeneurs peuvent découvrir.

À Ath, le cœur de ville a été entièrement rénové, une halte nautique y a été aménagée et la promenade le long de la Dendre y est des plus agréables.

La Commune d'ATH souligne donc le rôle essentiel de ces cours d'eau en termes d'attractivité touristique et estime que les délais envisagés pour améliorer significativement l'état écologique des masses d'eau sont incompatibles avec les objectifs fixés.

Le projet stratégique Pays de la Dendre se situe en phase d'initiation. Ce projet veut établir une plateforme de concertation dans le bassin de la Dendre entre Ath et Alost. L'objectif est d'engendrer une politique d'aménagement du territoire, de définir une vision commune de développement durable et intégrée du Val de Dendre avec nos voisins flamands. Le programme s'articule autour de la notion de la trame « verte et bleue », et aborde des dynamiques diverses (touristique, récréative, culturelle, paysagère, écologique, économique et démographique). Les différents acteurs de ce projet soulignent l'importance d'une qualité « écologique » suffisante et insistent sur la nécessité d'une indispensable amélioration à court terme.

4. Protection des milieux

Le contrat de rivière Dendre a pu observer à différents endroits, sur des portions de ruisseaux, des berges de cours d'eau ou des zones humides, des espèces animales et végétales rares.

La réserve naturelle des Bas Prés de la Dendre abrite un potentiel biologique remarquable. Ce site présente de nombreux faciès : mégaphorbiaie, magnocariçaie, roselière sèche, roselière humide, saulaie à saule blanc et deux étangs. Plante rare et très discrète, une petite population de gesse de

Nissole (*Lathyrus nissolia* L.) était observée le long des berges de la Dendre ainsi qu'aux abords de l'observatoire des Bas Prés. Un fauchage tardif aux abords de la réserve, réalisé par la Direction des Voies Hydrauliques (DGO2) du SPW a permis d'étendre la population. La gesse de Nissole est une plante menacée d'extinction (Annexe VI de la loi sur la conservation de la Nature).

Ce site accueille également le triton crêté (relevé en 2014) qui est une espèce Natura 2000.

Notons également deux sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), le Bois de Perquiesse et le Rieu du Trimpont. Ces sites occupent l'étroite plaine alluviale qui s'étire le long des lacets sinueux du rieu du Trimpont.

Le long du Trimpont à Perquiesse, on retrouve une mosaïque composée de peupleraies humides, de friches humides, d'aulnaies et de prairies ainsi qu'une grande diversité d'espèces végétales caractéristiques des zones humides. Notons en bordure du Trimpont, la présence de la lathrée clandestine, plante relativement rare dans notre région. Les inventaires disponibles mentionnent également la présence de très nombreuses espèces protégées : caille des blés, martin-pêcheur, loriot d'Europe, bondrée apivore.

Les carrières de Maffle situées le long de la Dendre orientale sont d'un grand intérêt floristique et faunistique. Quelques plantes, très rares dans la région, sont présentes sur le site. Citons notamment la langue de cerf (*Asplenium scolopendrium*), la campanule à feuilles de pêcher (*Campanula persicifolia*), le géranium à feuilles rondes (*Géranium rotundifolium*), les orchidées (*Epipactis helleborine* et *Listera ovata*).

La protection de ces différents milieux aquatiques est donc un enjeu majeur car ils constituent des sources de recolonisation à plus grandes échelles.

La pêche électrique a permis de mettre en évidence, sur la Dendre orientale (masse d'eau DE 02R) et sur le Rieu de Trimpont (masse d'eau DE06 R), la présence de la Bouvière. Comme d'autres poissons, (loche de rivière, chabot), la bouvière est protégée au même titre que la moule de rivière. Outre sa rareté, elle est considérée comme une espèce « parapluie » et la préserver permet de préserver tout un cortège d'autres espèces comme notamment la moule « grande mulette ».

Le « Masterlan Poissons » sur le district de l'Escaut, élaboré dans le cadre du projet « Scalwin » met également en évidence qu'outre la suppression des obstacles aux migrations (ex : sur la Dendre orientale au niveau de la station de Pompage de Maffle) et la nécessité d'assurer une gestion réfléchie des ouvrages afin de favoriser le passage de poissons migrateurs, il convient de restaurer la qualité écologique de nos rivières, en prévoyant notamment la protection des milieux, ainsi que la restauration, voire la création de frayères ; ces opérations ne pouvant s'envisager efficacement que lorsque la plus grande partie du territoire aura été assaini.

Les villages de Houtaing, Mainvault et Ostiches se situent dans le Parc naturel du Pays des Collines. Cependant les travaux de construction des stations d'épuration et des collecteurs associés de ces trois villages doivent encore être réalisés.

5. Besoins en assainissement

La Commune d'ATH estime que les besoins en assainissement sont encore importants, tant sur les masses d'eau constituant des « têtes de bassin » que sur des masses d'eau situées en aval.

Certains cours d'eau dans le Pays Vert subissent une pression importante et une forte dégradation de leur qualité, engendrant des impacts importants sur les milieux naturels et sur la qualité de vie des riverains.

La Commune d'ATH estime donc qu'il est nécessaire d'y remédier dans des délais des plus restreints.

Neuf stations d'épuration restent encore à construire sur l'entité d'ATH.

La Commune d'ATH insiste sur la nécessité de réserver des moyens financiers spécifiques, nécessaires et suffisants tant pour l'épuration collective que pour des travaux y relatifs afin d'améliorer l'hydromorphologie de ses cours d'eau.

6. Remarques pour les masses d'eau du bassin de la Dendre

a. Masse d'eau DE 01R – Dendre occidentale

La masse d'eau DE 01R est située en tête de bassin.

Un nombre important de stations d'épuration doit encore être prévu sur cette masse d'eau, dont celles de LIGNE, MOULBAIX ET AUTREPPE sur l'entité d'ATH.

L'assainissement du village d'ORMEIGNIES est aussi pour la Commune d'ATH primordial. Aussi la pose du collecteur prévu pour amener les eaux usées de ce village vers la station d'épuration d'ATH est primordiale.

Ces travaux sont pour la Commune d'ATH essentiels vu les taux de collecte observés sur ces zones d'habitat qui ne font que croître et la concentration de pollution qui en est induite.



Ligne – rejet dans la Dendre occidentale



Moulbaix – Rejet dans le Tardin

Rejet des égouts communaux - La pose des collecteurs et la construction des stations d'épuration de Ligne et de Moulbaix permettront de solutionner ces points noirs permanents.

b. Masse d'eau DE 03R – Dendre occidentale et orientale

Bien que le hameau de PONCHAU soit éloigné du point de mesure aval de La masse d'eau DE 03R et que son assainissement n'aura qu'une influence limitée sur la qualité de l'ensemble de la masse d'eau, il est à signaler que les rejets de cet Hameau polluent fortement le rieu de la Presse qui se rejette dans la Dendre à MAFFLE en amont de la ville d'Ath.

Une brasserie artisanale est située à proximité immédiate de la Dendre occidentale. Elle est équipée d'un puits destiné à alimenter en eau la brasserie. L'eau sert notamment à la fabrication de la bière.



Rejet dans la Dendre occidentale



Rejet dans le Ruisseau d'Ormeignies

La pose des collecteurs permettront de solutionner ces points noirs permanents. La station d'épuration d'Ath est existante.

c. Masse d'eau DE 04R - Blanche

Le Contrat Rivière Dendre signale observer de nombreux points noirs sur les entités de HOUTAING et MAINVAULT sur lesquelles l'assainissement doit encore être réalisé. Cette masse d'eau est situé dans le Parc naturel du Pays des Collines. Il est primordial que les travaux de construction des stations d'épuration et des collecteurs soient réalisés au plus vite.



Rejet dans la Blanche

La pose du collecteur et la construction de la station d'épuration de Mainvault permettront de solutionner ce point noir.

d. Masse d'eau DE 05R - Sille

La masse d'eau DE 05R est située en tête de bassin de la Dendre.

Deux stations d'épuration doivent encore y être construites : la station d'épuration d'ISIÈRES et celle de GIBECQ.

La station d'épuration d'ISIÈRES est essentielle pour la Commune D'ATH.

D'une capacité prévue de 1900 EH, elle permettra d'assainir les villages de LANQUESAINT, REBAIX ET ISIÈRES en pleine croissance en terme de population vu la proximité de l'autoroute A8.

L'augmentation considérable de cette population impacte inexorablement la qualité des eaux du Rieu d'Ardennes et des Crolites et par conséquent la qualité de cette masse d'eau



Gibecq - Rejet dans le Buissenal



Isières - Rejet de l'égout communal dans la Sille



Rebaix - Ruisseau du Robier



Lanquesaint - Ruisseau des Crolites

La pose des collecteurs et la construction de la station d'épuration d'Isières permettront de solutionner de nombreux rejets permanents sur les villages d'Isières, Rebaix et Lanquesaint.

e. Masse d'eau DE 06R – Rieu du Trimpont

La masse d'eau DE 06R est située sur une tête de bassin. De plus, elle est située dans le Parc naturel du Pays des Collines et comprend deux sites de grand intérêt biologique. Les travaux de construction de la station d'épuration d'OSTICHES et des collecteurs nécessaires à la collecte doivent, pour la Commune d'ATH, être programmés sans tarder.

Il convient de signaler la présence d'une zone Natura 2000 en aval de la masse d'eau (BE 32005) et la nécessité d'y accorder une attention toute particulière. L'épuration des eaux usées en provenance d'OSTICHES est donc pour la Commune d'ATH essentielle.

Annexes : 27 Fiches du Contrat Rivière Dendre relatives aux rejets situés sur les masses d'eau DE01R-
DE02R – DE03R -DE04R- DE05R – DE09R